

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lastoursville: un homme assassiné par sa copine

CNB  
Libreville/Gabon

LES populations de Lastoursville, chef-lieu du département de Mulundu dans la province de l'Ogooué-Lolo, étaient dernièrement sous le choc. En découvrant le corps sans vie de Jean-Eudes Moutoucheyi, 47 ans, agent à la Caisstab et père d'une famille de 3 enfants. Le corps du quadragénaire gisait dans sa chambre, avec des blessures sur plusieurs parties du corps, y compris au niveau de la tête. Alors qu'il était en vacances dans sa ville natale.

Informés, les gendarmes de la brigade locale se sont rendus sur les lieux, accompagnés du médecin-chef du Centre médical. L'homme aurait reçu plusieurs coups d'un objet lourd sur la tête. Ce qui a d'ailleurs confirmé l'hypothèse d'un assassinat. Une source au fait du dossier confie que Jean-Eudes Moutoucheyi aurait été aperçu la veille de sa mort, vers 23 heures, devant le



Jean Eudes Moutoucheyi de son vivant.

domicile familial, en compagnie d'une certaine Paola Peke. L'enquête ouverte par les pandores, suite à une plainte déposée par la famille de l'homme, a permis de neutraliser la demoiselle deux semaines après. Longuement soumise à un interrogatoire des gendarmes, elle a fini par reconnaître les faits. Avant de préciser qu'après l'avoir tué, elle a dissimulé ses téléphones portables afin de brouiller toutes les pistes.

Après l'incarcération de cette femme qui ne serait pas à son premier crime, les langues se délient. "Elle avait tué le père de ses enfants et aurait échappé à la justice, grâce à l'intervention d'un membre de sa famille", a-t-on appris d'une source proche des parents de Jean-Eudes Moutoucheyi.

La criminelle présumée a été déferée devant le parquet de Koula-Moutou.

## Lebamba: première attaque des éléphants à Moukoundou

Belzahs Aymar MAMBELA  
Lebamba/Gabon

LES plantations des femmes du regroupement de villages de Moukoundou, situé à environ 14 km de Lebamba, viennent de subir les assauts des éléphants. Les pachydermes ont détruit manioc, palmiers et autres plantes. Parmi les victimes qui ne savent plus à quel saint se vouer, Brigitte Kombo, Flore Mavoungou et Émilienne Kengué. Les faits remontent au 27 juin dernier. Selon plusieurs sources, ce jour-là, comme à leur habitude, les trois cultivatrices se rendent aux

champs, dans une forêt établie à moins d'un kilomètre du village. Objectif: défrichage. Après environ 25 minutes de marche, elles constatent des boutures de manioc déracinées, des palmiers arrachés du sol et la présence de matières fécales d'éléphant. Les femmes préviennent les autorités et une équipe d'agents des Eaux et Forêts est dépêchée sur les lieux pour le constat. C'est la première fois que pareille attaque de pachydermes se produit à Moukoundou. Aussi les habitants du hameau vivent-ils dans une grande inquiétude. Craignant qu'à tout moment les éléphants peuvent les surprendre au village.



Les agents des Eaux et Forêts procédant au constat d'usage.

## Le clin d'œil de Lybek



## Port-Gentil: 10 ans pour le braqueur, 20 ans pour son complice en fuite

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

PATRONEL Moussounda Mouanda (absent de l'audience) et Junior Welnoc Doumambila alias Zamorano, tous deux Gabonais, âgés respectivement de 24 et 22 ans, ont été condamnés, le premier à 20 ans de prison, le second à 10 ans, dont 5 avec sursis, par la session criminelle ordinaire de Port-Gentil. Ils ont commis un vol avec une arme apparente sur Dame Judith Mabamba Mougoungui.

Le 14 janvier 2020, en rentrant chez elle, Judith Mabamba Mougoungui est attaquée par deux hommes, l'un lui assénant un coup de pied tout en la menaçant avec un couteau; l'autre lui arrachant son sac contenant deux portables. Les cris de détresse de

la victime alertent les riverains qui poursuivent et rattrapent les deux voleurs. Au commissariat central de Port-Gentil, ils sont identifiés comme Junior Welnoc Doumambila alias "Zamorano" et Patronel Moussounda Mouanda. À la barre, Junior Welnoc Doumambila a tout mis sur le dos du complice en cavale. Sauf qu'en les fouillant, les riverains avaient retrouvé un couteau dans l'une de ses poches. Le Ministère public a, par la voix du procureur général, Armel Boulé, requis la culpabilité de l'accusé. Lui reconnaissant des circonstances atténuantes. Et son conseil, Me Joël Ngandou, de plaider pour de très larges circonstances atténuantes. La Cour a déclaré coupables les deux hommes du délit de vol avec usage d'une arme apparente et reconnu toutefois des circonstances atténuantes à Junior Wel-



Junior Welnoc Doumambila à la barre.

noc Doumambila Zamorano. En répression, il a été condamné à 10 ans d'emprisonnement dont 5 assortis de sursis.

Patronel Moussounda Mouanda qui bénéficiait d'une liberté provisoire n'a pas comparu malgré l'ordonnance de prise de corps. Jugé par contumace, il a écopé de 20 ans de prison. Un mandat d'arrêt a aussi été décerné contre lui à l'audience.